

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 – 06

Séance du 23 juillet à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Stéphanie PUIGBERT 6^{ème} adjointe, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Jean-Marc PACULL, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Rolande LOIGEROT à François COMES, Carlos GREZES à Hervé CAZENOVE, Robert DUGNAC à Stéphanie PUIGBERT, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Esther GARCIA à Jean-Claude FAUCON, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU, Dominique NOËL à Patrick FRANCES

ABSENTS : Uriel BASMAN, Alain GRANAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Intervention de Monsieur François COMES

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Caroline ROCAS
Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Caroline ROCAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, et Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique.

1 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN EAU POTABLE PAR ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU VALLESPIR

Intervention de Monsieur François COMES

Ce que je vous propose par rapport à ce qui s'est passé lors du dernier conseil municipal, c'est tout d'abord vous faire une introduction que je vais lire in extenso. Je vais vous demander de ne pas m'interrompre. On arrive au bout mais nous essayerons d'échanger si cela est encore nécessaire.

Mesdames messieurs les membres du conseil municipal, je vous remercie de votre présence à cette séance dans le respect des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Le point soumis à l'ordre du jour portant transfert de la compétence alimentation en eau potable par adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vallespir a été soumis à la commission EAU le 21 mars dernier puis au conseil municipal le 13 juin dernier. Ce même jour, conformément à mes prérogatives, j'ai décidé de retirer ce point de l'ordre du jour et j'ai d'ailleurs participé à une nouvelle commission EAU le 27 juin dernier.

Ce point a donc fait l'objet d'un examen approfondi tant sur le fond que sur la forme et il est donc soumis à cette assemblée pour la 3^{ème} fois.

Chaque conseiller municipal a donc eu à la fois le temps et le contenu pour être en mesure de délibérer valablement en connaissance de cause et donc je vous confirme vous proposer de nouveau pour des raisons de sécurisation de la ressource en eau potable de la ville du Boulou qui demeure la seule à ne pas être maillée et par solidarité avec l'ensemble du territoire du bassin versant du Vallespir, car l'eau économisée dans le haut Vallespir est une eau qui abreuve Le Boulou et que la « force de frappe » de la ville du Boulou, par son adhésion permet de découpler la capacité du SIAEP et de tous ses adhérents, à sécuriser la ressource en eau pour nos enfants et petits-enfants.

Mardi dernier à 20h06, le groupe minoritaire « Ensemble, continuons la dynamique » a sciemment quitté l'assemblée municipale au moment où j'allais soumettre au vote ce point, obligeant ainsi l'assemblée à clore ses débats, en évoquant à mon endroit un « passage en force ».

Quitter la séance sciemment n'est pas, je trouve, une action très démocratique. J'ai toujours respecté vos droits et même plus, puisqu'en toute transparence, vous disposez toujours des éléments vous permettant d'alimenter le débat, de porter la contradiction, de vous opposer, et donc de vous prononcer sur les points inscrits, et c'est bien là le rôle de l'assemblée municipale qui gère par ses délibérations les affaires de la commune.

Le fond du sujet est en fait votre approche : lorsque vous n'êtes pas d'accord sur un sujet à fort enjeu, vous bloquez l'institution, certes momentanément. Cela évite de vous rendre à l'évidence que votre position n'est pas majoritaire au sein de cette assemblée et c'est bien le principe du conseil municipal

Le 21 novembre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2026, par voie d'affermage, la commune du Boulou a délégué à Veolia Eau, le service public de production et de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre délégué

Que ce soit en commission ou en conseil, la question du devenir de ce contrat a été posée et vous avez été éclairés sur les sujets à chaque fois y compris dans le rapport de présentation.

En cas de transfert d'une compétence, le nouvel établissement public compétent se substitue dans les droits et obligations de la commune qui a transféré cette compétence sans aucun impact financier.

Encore une fois, bien que vous disposiez de l'ensemble des éléments dans le rapport et que nous en ayons discuté 2 fois en séance et 2 fois en commission EAU de ce sujet, je vous redonne les principaux éléments :

- *Le SIAEP n'a absolument aucune obligation de réaliser le maillage pour raccorder Le Boulou dont le coût est estimé à 700k€ HT*

- Sans transfert, non seulement la commune aurait à prendre en charge ces 700k€ de travaux mais qui plus est, le prix de l'eau par convention acheté au SIAEP serait augmenté de 55% dès la première goutte sollicitée à hauteur de 2,79€ y compris même si le SIAEP réussissait à obtenir des subventions pour ces travaux de raccordement.
- La commune devrait donc, soit s'endetter, soit consommer la totalité de son épargne qui est au total de 410k€.
- Par ailleurs, le schéma directeur de la commune du Boulou est réparti en 3 priorités estimées à 4,5 millions d'euros.
- En étant optimiste et sans l'apport du syndicat, admettons que nous soyons très bien financés et vous êtes le premier à nous inviter à la prudence en matière de demandes de subventions, il faudrait donc endetter le budget de l'eau de 1,6 millions d'euros minimum.

Dans ces conditions, votre proposition amènerait également l'eau à augmenter et pire, si l'on attend 2026, vous pensez que c'est la CCV qui en déciderait directement en se substituant à la commune alors que là, nous intégrons une équipe, une vision, et pouvons faire valoir les intérêts de la commune du Boulou.

Enfin, s'arquer bouter à un prix de l'eau bas est définitivement incompréhensible car c'est ne pas donner les moyens financiers indispensables aux travaux de renouvellement des réseaux puisque cela signifie ne pas accroître les ressources de l'agence de l'eau qui finance ces travaux de plus en plus urgents et importants et c'est aussi ne pas permettre aux collectivités de couvrir les annuités d'emprunts pour les financer.

Voilà en quelques mots ce que je voulais reprendre par rapport aux discussions préalables. Si vous avez des remarques à formuler au niveau position et au niveau de mes collègues, ne vous gênez pas pour le faire. Je passerais par la suite à notre argumentation finale.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame QUINTANA, c'est d'abord moi qui réponds, si vous le permettez, car le groupe d'opposition qui est attaqué c'est le mien. Cela me paraît logique de me défendre en premier.

Bien belle déclaration, Monsieur le Maire mais bien loin de la réalité, pourquoi ?

Vous dites que nous avons utilisé une situation de blocage, c'est vrai.

Lors du conseil municipal du 13 avril, on vous a fait part de nos inquiétudes par rapport à des problématiques qui avaient été posées et clairement énoncées, qui étaient le ficelage, le terme du contrat de DSP précédent et surtout les conséquences financières et l'augmentation du prix de l'eau pour un service inchangé.

Vous dites que par deux commissions EAU, vous nous avez apporté des réponses, c'est totalement faux.

Vous dites que durant les deux conseils municipaux, vous nous avez apporté les réponses, c'est totalement faux.

Quand au mois d'avril on a décidé de vous proposer un sursis de vote, vous l'avez accepté et vous aviez convenu que le dossier n'était pas suffisamment préparé, vous regarderez le compte rendu.

Lorsque vous avez à nouveau soumis au vote le 16 juillet, vous n'avez pas su, pas voulu répondre à nos différentes questions. Donc la situation de blocage, c'est uniquement la seule qui nous reste, à nous groupe d'opposition, pour se faire entendre, et vous amener à constituer un véritable débat sur le thème et apporter surtout des réponses à nos questionnements.

De réponses il n'y en aura pas, j'en suis convaincu.

Je voulais revenir sur un élément. Jamais ni en commission EAU, ni durant les deux conseils municipaux précédents où cette question a été abordée, vous avez fait part des délibérations prises par le SIAEP. Bien entendu, on les avait déjà le 16 juillet en mains, je les ai ressorties et imprimées pour que tout le monde sache ce que vous faites en « off », sans évoquer quoique ce soit au conseil municipal, à la population et bien sûr à l'opposition qui est le « cadet de vos soucis »

Lire une déclaration, c'est facile ; vous avez eu le temps de la préparer.

Je voudrais revenir sur les deux conseils syndicaux qui ont eu lieu le 27 mars et le 26 juin. Durant ces deux conseils syndicaux, qu'est-ce qui a été abordé ?

Il a d'abord été abordé le transfert du Boulou et l'intégration de l'eau potable au SIAEP. Ce que vous devez tous savoir, je ne sais pas si avez eu l'intervention, c'est que le vote ne s'est pas passé sans mal. Il a fallu procéder à trois votes, avec d'abord « 11 contre et 1 oui », ensuite il y a eu « 12 contre par bulletins secrets », et après de nombreuses négociations, ils ont trouvé un consensus.

Cela veut dire que ce transfert même du côté du syndicat n'est pas préparé. Il impose des problématiques notamment en matière de représentation. Et là où vous dites, Monsieur le Maire et je ne peux que vous contredire, que Le Boulou aura la main au niveau du syndicat, non. Vous avez vu, les statuts ont changé au mois de juin au niveau du SIAEP avec deux représentants au niveau de la commune du Boulou, mais comme pour toutes les autres communes du Bas Vallespir, plus dix représentants du conseil communautaire du Haut Vallespir.

Intervention de Monsieur François COMES

Huit représentants.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, dix représentants et c'est écrit sur le SIAEP. Rassurez-vous, les chiffres j'arrive à les retenir.

Tous ces éléments-là font que vous passez en urgence une délibération qui pour nous est essentielle pour la vie de la commune. On est d'accord pour la sécurisation, et on avait convenu tous ensemble que c'était une nécessité. Je vous avais déjà proposé d'autres pistes. Mais je me rends compte que le transfert a été acté au SIAEP au mois de mars, toutes les discussions que l'on a eues en avril, en juin et en juillet « c'était du vent », cela ne servait à rien. Vu qu'il fallait, quoiqu'il en soit passer la délibération pour permettre au rétroplanning envisagé par le président du SIAEP de continuer sa marche avec une intégration définitive du Boulou au mois de septembre.

Quant aux travaux, hier j'ai lu un mail qui m'a fait un peu sourire car il reprend beaucoup d'éléments que nous avons présentés nous en l'absence de la principale intéressée qui n'était pas en conseil municipal. On sait se défendre quand même.

Vous faites état de 700 000 € de travaux. Le montant exact des travaux s'élève à 545 000 € aléas inclus, en tout cas c'est le SIAEP qui l'évalue comme ça. Même sur le montant des travaux et même sur une articulation au niveau du paiement, vous ne nous dites pas tout.

Il y a quand même un emprunt qui a déjà été contracté de 600 000 € par le SIAEP.

Cela veut que nous sommes là pour servir de « chambre d'enregistrement » uniquement ; que tout est ficelé, c'est-à-dire le transfert est fait, l'intégration dans le SIAEP avec la représentation du Boulou est actée, le prêt est acté pour 600 000 €. J'ai tous les éléments, mais je suppose que vous les avez aussi.

J'aimerais savoir qui autour de la table avait ces éléments-là, en tout cas nous ne les avons pas.

Cela montre que ce transfert-là avec la lettre faite au président du syndicat du SIAEP au mois de février, c'était déjà lancé, c'était fait.

Donc, vous me parlez de démocratie locale en me regardant, et en disant que parce que moi j'utilise une procédure de blocage que je vous avais annoncée au conseil municipal avant que vous partiez, je suis anti démocratique. Donc quelqu'un d'intelligent, qui connaît son dossier apporte des réponses à nos questions et nous rassure.

L'intérêt de mon groupe d'opposition, Monsieur le Maire, vous n'en êtes pas conscient mais c'est l'intérêt de la commune. Moi, je n'ai rien à gagner

Intervention de Monsieur François COMES

Vous pensez que nous ne sommes pas là pour l'intérêt de la commune ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que j'ai dit ça ? Vous êtes sur la défensive

Intervention de Monsieur François COMES

Que m'avez-vous dit tout à l'heure ? Que je ne m'intéressais pas à la commune du Boulou, ce n'est pas vrai. La sécurisation en eau est un sujet quand même.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai dit que vous n'aviez pas donné les informations à la population du Boulou. C'est vrai car nous ne les avons pas non plus.

A votre demande, je ne vous ai pas coupé, merci de me laisser finir. Après vous argumenterez

Les rapports du SIAEP sont très clairs. Ils montrent déjà une dissonance entre le Haut Vallespir et le Bas Vallespir, c'est simple pour moi c'est une histoire de représentation.

Le Haut Vallespir, quand la communauté de communes la nôtre aura intégré le SIAEP au 1^{er} janvier 2026 si tout va bien, il y aura un problème d'équilibre certainement dans la représentation de chaque communauté de communes. C'est marqué politiquement sur les délibérations, c'est pour cela que le vote a été problématique.

Ce que je vous reproche, c'est que tout était ficelé depuis le mois de mars. On s'est réuni deux fois en conseil municipal, trois fois à aujourd'hui et jamais vous ne nous avez fait état de ces éléments, jamais vous ne nous avez dit tout a avancé, tout est réglé.

Pourquoi ne pas nous l'avoir dit ?

Pourquoi vous avez travaillé en « off » à faire intégrer la commune du Boulou, sans même l'aval de votre conseil municipal ?

Vous ne pensez pas que c'est de votre attitude que sont nées ces problématiques d'opposition systématique ?

Non, à aucun moment

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense, qu'avant d'en parler, il fallait un petit peu comment cela pouvait s'établir. Je vous proposais qu'autour de la table on reprenne les discussions par rapport aux dispositions qui ont été validées en discussions internes pour cette sécurisation et surtout cette mutualisation de moyens pour éviter les coûts insurmontables pour la commune. Je ne sais pas si Madame MOSSÉ veut dire quelque chose

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis d'accord qu'il faudra laisser parler les autres et j'y ferais très attention, même si le sujet me passionne.

Quand vous parlez de coûts insurmontables, il est dit sur la délibération du SIAEP, qu'ils empruntent 600 000 €, et le président pour justifier aux membres du syndicat, il leur explique tout simplement que cet emprunt sera couvert par les recettes d'exploitation du Boulou.

Cela veut dire que c'est un emprunt qui est porté par un syndicat, sauf que c'est nous qui payons directement sur les recettes d'exploitation. Tel aurait été le cas si on avait un portage commun sur un dossier de sécurisation mais que vous ne voulez pas entendre.

Je comprends maintenant. Car depuis le mois de février, vous êtes lié par un engagement personnel et cet engagement personnel l'emporte sur les intérêts de la commune. Clairement, c'est ce qui transpire de cette délibération et j'en suis très triste parce que je suis convaincu

- qu'au 1^{er} janvier 2026, l'obligation portera peut-être toujours sur le transfert,
- et qu'avec la pression de certaines communes, il y en a de plus en plus pour avoir lu les informations de l'association des Maires de France, que l'on pourra revenir sur ce transfert.

Donc, s'il n'est vraiment pas profitable à la commune, comme je le pense, on aura toujours la possibilité d'y revenir plus tard.

Mais je trouve dommage de procéder ainsi sur un thème qui est important, sur lequel on avait lancé un schéma directeur sur un domaine où nous n'avons pas effectué de travaux depuis que le schéma directeur est validé.

Vous l'avez reconnu vous-mêmes.

On perd la main sur la temporalité des travaux, sur le prix de l'eau, sur notre gestion du réseau, donc on perd la main sur tout.

Intervention de Monsieur François COMES

Comme je l'ai dit, si jamais on devait intervenir au 1^{er} janvier 2026, le niveau du prix de l'eau ne serait pas à la mesure de ce que l'on attend. Alors qu'actuellement en intégrant avec le SIAEP, on a un lissage sur dix ans. C'est quand même quelque chose de plus abordable pour notre population.

Queiqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas audible ce que vous dites. On a un prix de l'eau qui est bas mais qui correspond à un contrat d'affermage qui a été négocié sur dix ans, je ne vais pas y revenir car nous en avons fait état dans les derniers conseils municipaux.

On ne la vole pas l'eau, on la paye au prix juste par rapport à un service qui est proposé par VEOLIA et par rapport à une négociation qui a été effectuée il y a huit ans.

Pourquoi est-ce que vous considérez que c'est un avantage de lisser un prix en 2025, alors que si l'on n'avait pas « bougé une oreille », on aurait le même prix de l'eau ? Je ne comprends pas.

On sait pertinemment, et là-dessus je vous rejoins, que le prix de l'eau va augmenter.

On sait pertinemment que même si on gardait en délégation de service public la compétence eau, notre prix augmenterait à la prochaine négociation en 2026, j'en suis convaincu.

Pourquoi on se précipite ?

Pourquoi on augmente le prix dès 2025 sur un service qui sera le même ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je pense que nous sommes en état de sécheresse depuis deux ans et que cela risque de perdurer. Les travaux sont urgents et si on peut gagner un an, c'est bien. En plus le lissage de l'eau comme l'a dit Monsieur COMES va nous amener à 40% sur dix ans. Il n'y a rien qui dit que la CCV quand elle va prendre le relais en 2026, ça ne va pas être 40% tout de suite.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne peux que vous donnez tort, Madame MOSSÉ. Chaque fois qu'il y a eu des transferts de compétence, et je vous invite à aller les consulter en 2026 pour les ordures ménagères, il y a un lissage sur dix ans. Chaque fois que l'on transfère une compétence, globalement c'est-à-dire sur toutes les communes de l'intercommunalité, il y a un lissage de prix. Là-dessus, je ne suis pas d'accord.

Mais ce que je vous avais argumenté la dernière fois sur cet élément, c'est qu'à aujourd'hui notre prix de l'eau est une force de négociation. Si on intègre le SIAEP, c'est n'est plus une force. On intègre un prix sur lequel on va être lissé forcément car nous sommes à 74 centimes du m³ plus bas que le syndicat, donc forcément ils sont obligés de lisser.

Mais, ne considérez à aucun moment que c'est une position qui soit supportable pour la commune.

Le prix de l'eau va également augmenter au SIAEP. Le lissage va se faire par le haut et il va se faire pour toutes les communes qui sont déjà au syndicat et pour celles qui arrivent, et notamment Le Boulou qui a le prix le plus bas, j'insiste.

Je ne comprends pas votre raisonnement et je vous le dis.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Même si on garde la compétence et que nous faisons les travaux, il faudrait que l'on emprunte, on vous l'a dit, 1 600 000 € et c'est même plus que ça. Les travaux par rapport au schéma directeur c'est 4 500 000 €, mais rien ne dit que ça ne va pas être 6 000 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les 4 000 000 € c'est le marché à bons de commandes que vous avez signé et c'est une décision du Maire. Il faut être précis dans ce que l'on dit quand même.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si on fait un emprunt, nous-mêmes on sera obligé d'augmenter le prix de l'eau et peut-être que ce sera plus important.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous ne comprenez pas que l'on n'a pas à augmenter l'eau car nous sommes liés à un contrat de délégation de service public. Vous ne comprenez pas que nous ne sommes pas en régie directe.

Madame MOSSÉ, si on fait un emprunt ce sera une recette d'investissement qui permettra de financer les travaux, mais il n'impactera pas le prix de l'eau jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public.

Vous le comprenez ça que le contrat de délégation de service public....

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il s'arrête en 2026

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui. Pourquoi on se précipite ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Après, cela risque d'être beaucoup plus impactant. Et on ne voudrait pas se retrouver sans eau d'ici 2026

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais non. La sécurisation c'est important, on ne va pas y revenir car nous sommes d'accord.

Nous n'avons pas un besoin réel. Cela fait vraiment deux ans que l'on pâtit d'un manque d'eau et qu'un an finalement qu'on a baissé au niveau du puits.

Ce que j'ai proposé était très clair. Je vais vous le redire, vu que vous étiez parti Monsieur VERCLYTTTE avant la délibération.

Voilà ce que j'ai proposé. Le montant des travaux a été déterminé à 600 000 €. Que ce soit nous ou le syndicat qui portent les travaux, le montant est le même. Jusque-là, on est d'accord.

C'est-à-dire amener une canalisation via le lac de St Jean jusqu'à l'usine d'eau potable du Boulou.

Je vous donnerais la délibération du syndicat.

Monsieur VERCLYTTTE, qu'est-ce qui nous empêche quand on va faire la rue neuve on ne va pas être maître d'ouvrage, c'est-à-dire choisir un maître d'œuvre pour mener nous-mêmes les travaux ?

Qu'est-ce qui nous empêche de faire la même chose pour la sécurisation de l'eau en respectant ce timing-là ? de lancer une maîtrise d'œuvre partagée avec peut-être l'expertise du syndicat, car on sait qu'au syndicat en 2026, on aura peut-être l'obligation de l'intégrer. Donc, là-dessus on est d'accord.

Qu'est-ce qui nous empêche de sécuriser notre ressource ? Donnez-moi une seule raison.

Je l'ai proposé ça. L'emprunt au lieu d'être porté par le SIAEP, il est porté par la commune du Boulou pour 700 000 €. 700 000 € sur un budget qui ne compte aucun emprunt avec un excédent d'exploitation de 70 000 € par an. Cela veut dire rien qu'en dix ans rien qu'avec l'exploitation, on peut le couvrir. C'est aussi simple que ça.

Par contre pendant que l'on sécurise notre ressource en eau, on ne fait rien payer aux boulounecqs. Voyez la différence. Alors que là, c'est un prix qui est porté par le SIAEP, qui va être payé sur les recettes d'exploitation de la commune et qui va être en plus conséquence d'une augmentation du prix de l'eau pour les boulounecqs.

J'avais proposé une autre solution, Monsieur VERCLYTTTE, qui n'a pas été retenue, et je comprends puisque le 27 mars on a intégré le SIAEP.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Effectivement, comme l'air que nous respirons je pense que l'eau ne nous appartient pas. Madame QUINTANA a fait un exposé tout à fait intéressant mais cet exposé aurait été intéressant il y a cinq ans. On n'a rien fait depuis cinq ans. C'est un petit peu la même chose au niveau des travaux de l'école maternelle.

Cela ne m'étonne pas que le département soit avec cet attentisme, le fait de rester entre nous, ne pas adhérer à des statuts qui ont fait leurs preuves, je les ai lus comme vous.

Le fait de rester entre soi Le Boulou, notre eau, non cela n'existe pas.

Nous sommes en état d'urgence et que peut-être à la fin de l'année on sera obligés d'amener de l'eau en bouteilles, des citernes, etc...

Monsieur FRANCES, si ce n'est pas cette année, ce sera l'année prochaine.

On sait très bien que même si on a énormément d'eau, il nous faudrait cinq ans pour recharger notre nappe.

Nous ne sommes pas à Singapour, car il n'y a pas de nappe phréatique, mais ils s'en sortent bien, mais avec un prix de quasiment 100 € le m³. Ils récupèrent toutes leurs eaux usées, ils n'ont pas d'autres ressources.

Est-ce que l'on va rester ici Le Boulou « le village gaulois » ? et on ne se raccorde à personne.

On a une solution. Est-ce que vous avez une solution plus rapide aujourd'hui à nous proposer ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis désolé, mais je vais vous répéter ce que j'ai dit. La solution rapide, vous l'envisagez par un transfert de la compétence au SIAEP, on pouvait très bien porter l'opération nous-mêmes.

Et, si on porte l'opération nous-mêmes, ça ne va pas être fait avant la fin de l'année. Alors que le SIAEP, je vous rappelle, l'intégration se fait au 1^{er} janvier 2025. C'est-à-dire que l'opération va se faire premier semestre, au mieux deuxième semestre 2025. Alors que si on la porte nous aujourd'hui, ça aurait été fait.

Quant au village des « irréductibles gaulois », j'aime beaucoup cette image. Je ne suis pas quelqu'un de sectaire qui aime s'enfermer et regarder les autres d'un « sale œil », Monsieur VERCLYTTE. Par contre notre rôle en tant que conseillers municipaux est de préserver les intérêts de la ville et des habitants. Et préserver les intérêts de la ville, j'estime aujourd'hui, que la délibération que vous nous faites prendre dessert les habitants du Boulou, et qu'il y avait une option qui nous obligeait certes à nous à la porter commune du Boulou, et on l'a déjà fait.

Votre argument de Singapour je veux bien, sauf que nous avons une ressource qui peut-être ne sera pas suffisante dans quelques temps, c'est possible. Mais il n'empêche que le maillage porté par la commune du Boulou après l'accord de la commune de St Jean et des communes traversantes nous permettrait d'avoir directement une sécurisation en eau potable sans aucun surcoût pour les habitants du Boulou

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

St Jean fait partie du SIAEP

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voudrais rebondir sur ce que vous dites.

Vous avoué finalement que vous passez cette délibération dans l'urgence. Vous parlez de cinq ans en arrière, j'ai envie de vous dire en janvier 2023, avec votre équipe vous prenez la décision de ne pas ouvrir la piscine.

Pourquoi deux ans en arrière, il n'aurait pas intéressé de se mettre tous autour de la table et dire « voilà, on a une difficulté qui est réelle. Pourquoi ne pas travailler de manière conjointe sur un sujet sur lequel on est tout à fait d'accord, c'est-à-dire sécuriser notre ressource en eau ?

Pourquoi dès janvier 2023, vous n'avez pas pensé à mettre des commissions en place et travailler main dans la main avec les oppositions sur un sujet aussi sensible ?

Pourquoi à ce moment-là depuis déjà deux ans, vous n'avez pas travaillé sereinement à appliquer ce transfert, que finalement aujourd'hui vous passez en urgence ? En urgence relative, car comme on l'a dit, quand on va consulter les délibérations du SIAEP, depuis début janvier, depuis le mois de février, Monsieur le Maire a transmis une lettre et ils ont mis la machine en place. Et finalement on délibère le 30 avril pour acter quelque chose.

C'est ce que je vous reproche.

C'est facile de dire « vous ne proposez rien », on vient à nouveau de vous le réexpliquer et ce plusieurs fois.

Le budget de l'eau est un budget annexe, il est excédentaire de 70 000 €. On peut très bien supporter l'investissement.

Je ne comprends pas pourquoi depuis 2023, vous n'avez pas pris cette décision de travailler avec les oppositions, on peut être force de propositions malgré le fait que vous le balayez à chaque fois d'un revers de la main. Vous parliez de processus anti démocratique, je vous le renvoie également.

Intervention de Monsieur François COMES

Je m'inscris en faux par rapport à votre date de 2023 car on ne savait que l'on serait en sécheresse absolue.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur COMES, les premiers arrêtés sécheresse datent de 2022. Arrêtez un petit peu, la sécheresse n'est pas tombée là par « l'opération du Saint Esprit »

Depuis 2017, il y a régulièrement des arrêtés réglementaires qui restreignent l'usage de l'eau. Et en janvier 2023 quand vous avez décidé de ne pas ouvrir la piscine, c'est que collectivement vous vous êtes dit « il y a des risques » et pourquoi à ce moment-là vous n'avez pas permis que des processus démocratiques se mettent en place avec des commissions afin que l'on travaille tous ensemble à installer quelque chose de cohérent, de favorable pour la commune ?

Monsieur MARCELO, est-ce qu'au moins quand vous prenez la parole, vous pouvez le faire au micro ? Je vous le répète encore une fois, je suis conseiller municipal comme vous. Monsieur le Maire, en début de séance a dit que tout le monde pouvait s'exprimer et je viens de le faire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si nous faisons nous-mêmes le maillage, que nous avons besoin de tirer de l'eau par rapport au SIAEP, le m³ sera à 2.79 € et non à 1.79 €. C'est quand même important de le savoir.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On est tous d'accord pour se dire qu'il faut une sécurisation, mais nous ne sommes pas d'accord sur la méthode, ne perdons pas de temps à discuter là-dessus.

Je reviens sur le coût des travaux et ensuite je répondrais à Madame MOSSÉ.

Le coût des travaux 600k€ TTC : ce prix des travaux ne contient pas la subvention que l'agence de l'eau pourrait donner, sachant que ce sont des projets qui sont très fortement subventionnés, ainsi que la subvention départementale.

Le SIAEP dans ses comptes rendus en tient compte et dit que ça viendra à se défalquer.

Pour répondre à Madame MOSSÉ indirectement et ensuite directement, la deuxième méthode possible était de faire de la Vente En Gros (VEG).

Est-ce qu'il y a d'autres communes sur le territoire du SIAEP qui sont concernées par ça ? Il y en a au moins deux, Montbolo y est, et Maureillas y est depuis 2018.

Ils étaient en pénurie depuis 2018 et ils avaient deux puits. Qu'ont-ils consommé comme eau ? 0 m³. Et si ces m³ avaient été consommés, ils ouvraient la vanne et le prix de l'eau de ce m³ aurait été de 20 centimes le m³.

C'est marqué noir sur blanc dans les rapports du SIAEP.

Donc, n'allez pas inventer des prix à 2.79 € qui sortent de je ne sais pas trop d'où.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que dit Monsieur PACULL est totalement vrai.

Pourquoi la Vente En Gros est si peu chère ? Un parce que c'est négocié en amont, et deux car ils n'ont aucun frais. Il suffit d'ouvrir une vanne. Alors que les 2.79 € dont vous faites état, c'est si on transfère.

C'est-à-dire que si on transfère et que l'on n'ait pas de lissage par rapport à notre bas prix, on serait à 2.78 €. Mais ce n'est pas du tout le prix de la Vente En Gros, Madame MOSSÉ.

Je pense que vous ne maîtrisez pas le dossier, et ce qui m'inquiète c'est que le transfert est acté.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, ce n'est pas ce prix-là

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est écrit sur les délibérations et je vous invite à les lire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le SIAEP a été à nouveau rencontré hier et le prix du m³, si on ne transfère pas, serait de 2.79 €

Intervention de Monsieur François COMES

Comment assure-t-on la sécurité après ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais, là c'est le prix du m³ supplémentaire.

Suite au mail de Monsieur VERCLYTTTE, j'ai envoyé un mail à tout le monde pour expliquer ce que je n'ai pas pu faire la dernière fois. J'ai été très surprise que ça parte dans tous les sens, et la façon dont s'est conclu le conseil municipal.

J'exprimais le fait que je n'avais pas suffisamment d'éléments pour m'exprimer et que j'aurais aimé que tout cela soit chiffré, comparé, que l'on mette des tableaux les uns face aux autres afin de comparer la situation, en disant si on adhère on monte à 2.48 € lissé sur dix ans, mais si on n'adhère pas, cela va faire plus ou moins, mais avec des éléments concrets. 2.79 € ce sont les m³ supplémentaires. Si on est en état de sécheresse, c'est une question

Je n'ai pas les informations. Aujourd'hui je ne suis pas en capacité de décider et je ne peux pas émettre ni un pour, ni un contre, car il n'y a rien comme éléments tangibles.

On a des statuts qui ne sont pas actualisés, qui sont beaucoup moins précis que ce que Monsieur VERCLYTTTE nous explique. Si vous rentrez dans le détail, il faudra un règlement intérieur. Les statuts sont insuffisants sur les modalités.

Comment ça va être décidé ? A la charge de qui ? La mutualisation, comme je l'expliquais dans mon courrier, est dans les deux sens. C'est-à-dire que les réseaux qui sont vieillissants seront peut-être passés en priorité dans la ligne des travaux qui seront votés par le SIAEP. Aujourd'hui c'est insécurisant en termes de décision. Je ne sais pas si c'est bien ou pas bien.

Il n'y a pas d'éléments, pas de tableaux comparatifs. Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour prendre une décision. Et pourtant, cela fait la troisième fois que ça passe au conseil municipal. En attendant sans éléments tangibles et sans choses concrètes sur lesquelles décider, je suis désolée mais c'est très compliqué.

Intervention de Monsieur François COMES

J'entends tout ce que vous venez de dire. Honnêtement, je pense que nous avons déjà bien parlé sur ces dispositions. Je ne sais pas si, pour Madame QUINTANA, on a un bout de tableau à passer sur les coûts de l'eau au m³ sur les différentes communes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Est-ce que la phrase que je viens d'entendre « on est à la troisième délibération concernant le même problème et est-ce que l'on a un bout de tableau à me passer afin que je puisse me faire une idée dans les 3.35 minutes qui suivent avant d'émettre un avis ?

Je vous rappelle qu'au dernier conseil municipal j'ai proposé qu'on sursoit à cette délibération. Effectivement j'ai découvert que vous vous étiez engagé, je n'étais pas au courant mais je suis ultra minoritaire, ce n'est pas grave. J'entendais les différents sons de cloches et je vous ai dit « on n'arrive pas à un accord autour de la table, je vous propose, afin que les délibérations soient prises en conscience par chacun, qu'on ait des éléments comparatifs chiffrés, que chacun puisse être en mesure de comprendre ce que l'on nous propose clairement, et ce que chacun propose ». Ça n'a pas été fait et maintenant on me dit « n'a-t-on pas un bout de tableau à lui passer puisqu'elle puisse regarder à quoi cela ressemble ». Ce n'est pas possible.

Intervention de Monsieur François COMES

On a travaillé sur le fond avec ce genre de choses avec Madame MOSSÉ. On a bien montré que pour la population du Boulou c'est un intérêt fondamental d'adhérer au SIAEP pour mutualiser les moyens et d'autre part assurer le complément des travaux de ce schéma directeur, puisque c'est bien là-dessus que cela doit se faire. On a des délégués qui seront présents dans ces discussions pour faire avancer les schémas directeurs.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Depuis 2020, vous avez fait à peine 19 000 € d'investissement sur le budget de l'eau

Intervention de Monsieur François COMES

Vous savez que l'on a eu le retour du schéma directeur un peu tardivement

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Là, effectivement l'ensemble des conseillers municipaux ont eu un retour du schéma directeur très tardivement. Je crois que nous l'avons eu un an/un an et demi après. A partir du moment où vous avez reçu le schéma directeur, vous n'avez rien fait et ce chiffre est clair et net, quand on a voté le budget de l'eau il y avait 19 000 € depuis 2020 d'investissement sur ce budget-là, c'est-à-dire rien du tout.

Vous parlez d'un bout de tableau à nous fournir. Est-ce que vous avez eu la certitude que le fait de rompre la délégation par anticipation induira aucun coût pour la commune ?

Et là, je ne me satisferais pas simplement d'un tableau ou d'une réponse. Vous auriez dû interroger le délégataire qui devait vous répondre à cette question par une lettre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Effectivement, il n'y aura aucun coût. Car passé neuf ans de convention avec VEOLIA, il n'y a aucune indemnité de rupture. Mais il n'y a pas de rupture, s'il y a le transfert avec le SIAEP.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

En fait, ce n'est pas du tout pareil. On va rompre et j'ai l'impression que l'on passe sur un autre prestataire sous en-tête VEOLIA, mais c'est une autre entité juridique

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour m'être renseigné et vous en aviez fait état la dernière fois sans être précis et j'ai cherché. Effectivement, si on décide un transfert de la compétence, le contrat est transféré dans les mêmes conditions. Je voulais vous en parler, vous faites bien de me le rappeler.

Le contrat est transféré à Vall'Aigua. Le contrat d'affermage est transféré et cela veut dire que normalement, il y a « statu quo ». Sauf que dans ce que vous nous avez dit la dernière fois, il y a un lissage du prix et cela veut dire que le prix augmente. Et un prix qui augmente n'est pas un « statu quo » en matière contractuelle.

Je me suis posé la question de cette contradiction qui n'est clairement pas mentionnée. Vous dites que ça ne va pas coûter, mais cela coûtera déjà aux habitants, donc à nous tous habitants du Boulou dès le premier m³ consommé.

J'aimerais savoir comment il va y avoir transfert, et ce qui m'inquiète c'est que je ne suis pas sûr que vous ayez la réponse, du contrat actuel avec des conditions contractuelles qui évoluent.

Je n'ai pas la science infuse en matière d'eau potable, mais j'ai quand même tenu ce rôle sous Monsieur Christian OLIVE pendant deux mandats, donc douze ans. J'aimerais comprendre comment vous allez ficeler ça.

Vous nous confirmez qu'il n'y aura aucun coût, à aujourd'hui vous n'êtes pas en capacité.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il n'y aura aucun coût d'indemnités de rupture

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous pouvez appeler « indemnités ou coût ou contractuel », ce que vous voulez

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'était la question, savoir le coût de la rupture

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La rupture, j'ai vérifié, on peut transférer le contrat en l'état, du moment qu'il y a transfert de compétence il n'y a pas de problèmes. Vous comprenez bien que c'est incompatible

- avec l'augmentation du prix de l'eau dès le 1^{er} janvier 2025
- avec le contrat d'affermage qui avait été prévu, notamment les fonds de renouvellement.

Les fonds de renouvellement, c'est une enveloppe prévue par VEOLIA pour des petits travaux, et je sais que nous n'avons pas tout consommé, vu que l'on avait posé la question la dernière fois en conseil municipal.

Qu'est-ce qu'ils deviennent ? Est-ce que c'est perdu ?

Il y a énormément d'éléments à vérifier, et je vois qu'au bout de trois conseils municipaux vous n'avez pas ces éléments.

Cela m'attriste pour la commune. Je suis désolé si mon attitude vous gêne. J'essaye de tenir mon rôle, de vous alerter.

Si avant de signer avec le SIAEP, on avait eu ce type de conversations, on aurait peut-être pu le ficeler. Mais là c'est trop tard.

Monsieur le Maire, ce n'est pas une fois qu'on adhère à un syndicat, qu'on discute du « bout de gras » avec un petit morceau de tableau, comme vous dites.

Vous comprenez qu'il y a des engagements juridiques, contractuels qui s'imposent à nous, et nous n'aurons pas la main là-dessus. Et j'ai l'impression que nous ne sommes pas prêts.

Intervention de Monsieur François COMES

En ce qui me concerne, je pense que c'est une disposition au long terme avec ce que l'on a évoqué tout à l'heure, à savoir ce lissage sur les dix ans pour éviter des coûts d'augmentation instantanés

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais on posait la question aujourd'hui. C'est quoi, c'est le SIAEP qui encaisse la différence parce qu'il garde le même contrat, c'est de l'enrichissement sans cause au profit du SIAEP ?

Si le SIAEP prend le contrat que l'on a aujourd'hui, et nous revend plus cher l'eau, il garde la différence. Et en plus, on finance les travaux sur la commune.

J'ai posé la question en conseil municipal et ensuite par un très long courrier, car j'essayais de reprendre l'historique pour comprendre comment on en était arrivé là. Cette question de transfert était déjà prévue pour le 1^{er} janvier 2020 et sous la pression des sénateurs elle a été repoussée au 1^{er} janvier 2026. On parlait tout à l'heure de l'Association des Maires, oui et notamment les Maires de Vendée qui ne sont pas du tout d'accord avec ce qui se passe, et les sénateurs du secteur qui sont en train de faire pression.

Evidemment, c'est une réponse sénatoriale qui a été émise la dernière fois lors du conseil municipal. Elle n'a pas plus de valeur qu'informative car oui, avec l'instabilité gouvernementale et l'Assemblée nationale, je ne veux pas parier aujourd'hui sur la suite qui sera donnée à cette réponse sénatoriale. Et je ne peux pas dire si elle va perdurer, s'il y aura un report de transfert ou si au contraire ça va devenir obligatoire.

La question du transfert se posait au profit des communes vers les communautés de communes. Là on parle d'Arles sur Tech, c'est la communauté de communes du Haut Vallespir pas du Vallespir. Que l'on soit solidaire entre nous dans la communauté de communes avec les gens avec lesquels on travaille habituellement, je n'ai pas de soucis.

Maintenant, si on commence à se retrouver à plus nombreux autour de la table avec moins de poids et avec des conditions de décisions sur les urgences qui vont forcément être posées en délibérations et sur lesquelles on aura moins la main, je suis inquiète, je ne sais pas, je suis perplexe. Comme je vous ai dit, je vous adressais mes salutations perplexes et je persiste.

Je n'ai pas assez d'éléments aujourd'hui, je n'en ai pas plus que la dernière fois.

Je ne peux pas émettre un avis sur ce que vous nous proposez, car aujourd'hui ce n'est toujours pas clair.

Intervention de Monsieur François COMES

On a affiché ce tableau pour qu'il montre quel est le prix TTC au m³ au 1^{er} janvier 2024, savoir effectivement pourquoi il y a une telle différence et comment ça se traite derrière sur les différents projets à faire et les différents emprunts qu'il y aura à assurer derrière.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pourquoi nous donner ça maintenant et pas quand vous avez préparé la convocation pour que l'on ait au moins un week-end pour le regarder ? Mais pourquoi surseoir à cinq jours ? Il ne se passe rien cet été. A part, créer de la tension autour de la table, c'est tout ce que l'on est arrivé à faire.

C'est le troisième conseil municipal sur lequel on évoque cette question. La dernière fois, j'ai dit « il y a trop de tension, on manque d'éléments, faites œuvre de conviction ». Après tout c'est vous qui portez le projet et vous devez l'argumenter et c'est ce que j'ai dit dans mon courrier. Je vous ai laissé assez de temps, je l'ai envoyé hier pour le lire et préparer votre réponse.

J'entends que vous soyez certain de votre décision. Mais pour arriver à nous convaincre et pour remporter nos votes pour que vous ayez cette sensation d'être porté par l'ensemble des conseillers municipaux, il faut aussi faire le job.

Et le job, c'est de dire « voilà, j'avais telle ou telle solution que j'ai proposée, il n'y en avait aucune au même tarif et aux mêmes conditions pour la population du Boulou, donc on vous propose ça car c'est ce qu'il y a de mieux ». C'est ce que j'aurais aimé entendre avec des documents à l'appui. Pas découvrir des tableaux maintenant à 18h52 alors que cela fait presque une heure que nous avons démarré le conseil municipal.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

J'ai une question à poser à Monsieur VERCLYFFE. Excusez mon absence au dernier conseil municipal.

Je n'ai pas trop compris en quoi le fait d'adhérer au SIAEP au 1^{er} janvier 2025 allait théoriquement nous préserver d'un risque de privation d'eau à la fin de l'année.

Je ne vois pas en quoi le risque de se retrouver sans eau à la fin de l'année, va nous préserver car on aura signé au SIAEP au 1^{er} janvier 2025. Et le temps que les travaux se fassent, on sait très bien qu'on n'en aura pas avant juin 2025.

On est en juillet 2024 et pendant un an, on....

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Ce que j'ai compris est très simple, je ne suis pas un technicien. On est en urgence et je pense que devant et face à une urgence, on a le devoir de mutualiser la ressource. Une ressource qui va se raréfier.

Pour moi, sans aller dans la technicité que connaît beaucoup mieux que moi Madame QUINTANA et on aurait pu en discuter bien avant, elle a raison.

Moi, je vois qu'il y a urgence et pas une urgence relative, et que nous n'avons qu'une solution, c'est de mutualiser.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On a une obligation de sécuriser, la mutualisation est une autre solution

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Une ressource qui diminue, qui se raréfie et obligatoirement cette ressource-là on va devoir la payer plus cher

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Là où je vous rejoins, c'est que l'on sait très bien que malheureusement à terme le prix de l'eau va augmenter.

Vous dites « il faut absolument mutualiser, il y a urgence car on peut se retrouver à la fin de l'année sans eau et devoir subir des livraisons de bouteilles d'eau pour notre population »

Je ne suis pas technicien non plus, je n'en ai pas la prétention et je ne veux pas donner de leçons à qui que ce soit. Aujourd'hui, on a une solution qui, à mon sens, me paraît plus rapide c'est effectivement faire la même chose que nous propose le SIAEP, à savoir tirer une canalisation depuis le lac de St Jean jusqu'au Boulou.

On pouvait le faire à partir de septembre/octobre/novembre 2024, et donc sécuriser notre population et la ressource, vous avez raison, qui est primordiale.

Là on va attendre le premier semestre 2025.

Je ne comprends pas trop l'intérêt de dire « on a 700 000 € de travaux, 70 000 € d'excédent de fonctionnement sur un budget », dix ans on l'amortit. On effectue les travaux et on sécurise notre ressource et notre population dès la fin de l'année 2024

Je ne comprends pas le lien entre on se dépêche et finalement pour sécuriser la population on risque de laisser six mois de plus dans une pénurie d'eau alors que l'on pouvait le faire six mois plus tôt.

C'est juste pour ça que je m'interrogeais sur ce que vous avez dit, Monsieur VERCLYTTTE

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

J'ai l'impression que vous ne faites pas confiance à vos confrères, à savoir les gens qui gèrent. Une chose me frappe, c'est ce sentiment que l'on se ferait gruger. Je ne sais pas comment vous faites pour ne pas avoir confiance entre vous, entre Arles sur Tech, entre ceux qui gèrent déjà le SIAEP et qui savent faire.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Ce n'était uniquement par rapport à la chronologie des faits. J'insiste bien que je n'étais pas présent au dernier conseil municipal et je me garderais bien de dire quoi que ce soit sur ce qui a été dit ou pas dit.

Je dis simplement, que les travaux pourraient commencer second semestre 2024 et sécuriser la population avec une mutualisation de la ressource via le lac de St Jean. Et on va devoir attendre l'entrée officielle dans le SIAEP à compter du 1^{er} janvier 2025 avant d'envisager le début des travaux.

Je me dis, d'un côté on peut commencer octobre/novembre, et on va commencer mars/avril.

Les gens du Haut Vallespir, je les estime énormément, j'adore travailler avec eux, ce n'est pas la question.

Juste pour dire que je ne comprends pas chronologiquement où est l'intérêt pour la population du Boulou, si ce n'est que de perdre six mois

Intervention de Monsieur François COMES

On a eu des discussions avec Monsieur Bruno VACHER du SIAEP qui donnait l'idée que ces travaux-là pouvaient débiter à partir du moment où le conseil municipal a voté l'adhésion. La validation par la préfecture du passage en syndicat sera à partir du 1^{er} janvier 2025.

Si on anticipe un peu les travaux courant de l'automne, ça permettrait dès le printemps de savoir où nous sommes raccordés au moins sur la partie SIAEP/St Jean

Intervention de Monsieur Patric FRANCES

Ce n'est pas totalement audible dans la mesure où la date du transfert au 1^{er} janvier, juridiquement ils n'ont pas le droit de toucher à nos réseaux jusqu'au 31 décembre....

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si moi je commence à effectuer des travaux, je casse tout c'est ma responsabilité

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il se connecte à l'usine d'eau potable. Cela veut dire qu'il y a un vrai impact sur le réseau entier

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est un maillage en fait

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Un maillage veut dire que l'on s'interconnecte....

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous avez signé un contrat par lequel les travaux seraient faits par anticipation et avec un règlement en termes de responsabilité.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous n'avons rien signé, bien entendu. On est sur un terrain d'autrui qui s'appelle St Jean Pla de Corts avec un raccordement réduit sur la commune du Boulou pour arriver jusqu'à l'usine de traitement. Tout cela peut se faire et s'anticiper si ce n'est que le SIAEP qui gère l'ensemble.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

L'adhésion au SIAEP est prévue ce soir et qui démarre au 1^{er} janvier 2025.

« Avant de naître je n'existais pas ». Si le contrat démarre le 1^{er} janvier 2025, la mission démarre au 1^{er} janvier 2025, les responsabilités, les assurances, tout ce qui va avec démarre à la date du début du contrat.

A moins de signer un contrat qui dit « on va signer le 1^{er} janvier 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024 », mais si je n'ai pas ce projet-là entre les mains avec une acceptation des deux côtés sur un effet relatif antérieur à la date de la signature, pour moi les travaux ne sont pas possibles avant, car il n'y a rien qui couvre avant.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est à voir avec le SIAEP, car ils ont la main mise sur la partie travaux à venir. Je pense qu'il y a des choses qui peuvent se faire et se valider aussi en intérieur.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est mieux de négocier avant de signer. Si je dis « j'achète une voiture qui me plaît, que l'on m'annonce le prix à peine trop cher par rapport à ma bourse et si j'ai déjà signé, je suis coincée. Si je sais où je vais, c'est mieux ». Je trouve que l'on conduit mieux quand on voit bien la route, dans le brouillard c'est compliqué. Je ne signerais pas sans connaître le prix.

C'est un peu ce que l'on nous dit. On va effectuer des travaux, on ne sait pas quand, mais à priori ce sera à partir du 1^{er} janvier 2025, mais ça peut être avant pour sécuriser l'eau à partir de 2025, on ne sait pas et on verra quand on aura signé, et pour les tarifs c'est pareil.

Je reste perplexe. Je suis désolée mais pour l'instant, il n'y a rien de nouveau qui éclaire mon environnement.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour revenir au coût estimé avec la rupture de contrat, on nous avait affirmé qu'il y avait une simulation à faire après la validation avec le syndicat, et apparemment il semble que ce ne soit plus le cas. On va transférer un contrat juridique sous la forme de l'affermage au syndicat.

Quel contrat a le syndicat avec son délégataire ? Il me semble, d'après ce que j'ai lu dans leurs documents, que l'on parle de concession. Et c'est quelque chose de totalement différent.

C'est vrai qu'il va y avoir un maillage de réseaux qui va être fait au diamètre 200. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'origine au départ du tuyau on est sur du diamètre 150.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que la question sera reposée. Je comprends bien qu'avec un 150 pour passer en 200, c'est un peu compliqué.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela veut dire que le débit prévisible au bout du débit de 200 ne sera pas possible puisque l'on a un étranglement au démarrage car le diamètre est plus petit.

J'attends une réponse au niveau du contrat juridique car on donne un affermage et ils ont un contrat de concession. Cela change totalement les choses. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous expliquer la différence entre les deux, oui, non ? Voulez-vous que je vous explique la différence entre les deux ?

Quand on est dans l'affermage, l'exploitant exploite le réseau, et quand il y a des investissements à réaliser, on paye le prix de ces investissements, c'est ce que l'on fait pour la rue neuve, etc...

Quand c'est une concession, le concessionnaire se débrouille, il exploite le réseau à ses risques et périls. C'est-à-dire que dans le contrat il va y avoir un taux de fuites garanti, un taux de rendement de réseaux et VEOLIA est venu nous l'expliquer, et ce taux de rendement de réseaux à garantir, s'il n'est pas garanti, il y a des pénalités et il se paye avec les factures.

C'est pour ça que je pense que le SIAEP a un prix plus élevé que nous, ou ils ont une pénurie de personnel, des réseaux en mauvais état, mais il faut bien que l'argent pour financer ces réseaux sorte de quelque part.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est vrai et la mutualisation de moyens avec plusieurs communes donne plus de moyens, de capacités d'investissement derrière pour pouvoir travailler sur l'ensemble des communes concerné par le SIAEP.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quelle est donc la réponse à ma question ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pour l'affermage et la concession, je n'ai pas le retour là-dessus.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela faisait partie de la préparation car cela fait des mois que vous travaillez dessus.

Intervention de Monsieur François COMES

On va regarder. Compte tenu des diamètres que vous avez évoqués, je n'ai pas de vision et de connaissance technique sur ce domaine-là.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Vous l'avez eu dans le rapport et nous l'avons eu en lisant les comptes-rendus du SIAEP. Alors que vous avez eu un rapport qui ne nous a pas été présenté en commission. Un bout de tableau, un bout de plan ont été présentés. Donc, une information très partielle.

Il est important d'avoir une réponse à cette question juridique qui conditionne aussi le prix.

Intervention de Monsieur François COMES

Je tiens à rappeler que nous avons largement validé cette adhésion au SIAEP dans notre groupe majoritaire, pourquoi ? Car c'est un transfert de compétence et de connaissances techniques sur la commune du Boulou, mais aussi sur l'ensemble de la collectivité de deux communautés de communes, à savoir la CCV et la communauté de communes du Haut Vallespir.

Et le 1^{er} janvier 2026, il y aura le transfert à la communauté de communes et les communes de Céret, de St Jean, de Vivès qui sont déjà sur le SIAEP, et communautairement on regroupera les deux communautés de communes sur une alimentation en eau.

Je vous rappelle que nous sommes la dernière commune à ne pas être raccordée. Et c'est aussi pour notre sécurité collective que nous avons besoin d'y travailler dans cet esprit-là. Et c'est pour cela qu'avec notre groupe majoritaire, nous avons validé cette idée-là car c'est un fort produit de capacité à régler cette capacité de sécurisation.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

« La messe est déjà dite »

Est-ce que la communauté de communes s'est posé la question : que fait-on en 2026 ? Est-ce qu'une commission s'est préparée ? Est-ce que des réflexions sont engagées ? Un groupe de travail ? pour dire on est dans même pas un an et demi maintenant.

Intervention de Monsieur François COMES

Totalement vrai, mais il n'y a pas eu vraiment de discussions propres à cette question de report de délégation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, je voudrais quand même préciser une chose. Au 1^{er} août 2024, il n'y a que cinq communes de notre intercommunalité qui font partie du SIAEP, c'est-à-dire la moitié. Ne commettez pas l'erreur d'intégrer la communauté de communes du Vallespir qui est une personne morale distincte avec ces cinq communes qui ont fait le choix d'intégrer le SIAEP. Ce n'est pas la communauté de communes du Vallespir qui a intégré.

Intervention de Monsieur François COMES

Mais avec les cinq communes que l'on évoque, on est aussi sur la majorité de population de la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas la même chose, Monsieur le Maire. Vous nous mettez systématiquement « sous le nez » que ce transfert sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026 et on est tous d'accord autour de la table pour dire que c'est vrai. Et cela aurait été dans l'intérêt de la commune, on le voit vous n'avez pas de réponses à nos questions qui sont techniques qui prouvent que vous avez été pris de court, que ce transfert se fait trop vite, et que l'on aurait eu tout intérêt nous commune du Boulou, car on n'est pas les vilains petits canards du Vallespir contrairement à ce que j'ai pu entendre, préparer au mieux avec l'intercommunalité du Vallespir, c'est-à-dire Céret et tous les autres, le transfert au 1^{er} janvier 2026, et là oui on aurait eu les mêmes éléments de langage. Là nous ne les avons pas.

Je voulais quand même alerter les membres de la majorité. J'ai l'impression que vous n'avez pas eu les informations au niveau du syndicat, en tout cas que récemment vu votre message Monsieur VERCLYTTTE qui m'a étonné « je vote oui parce que j'ai eu des éléments ». Cela veut dire qu'avant vous ne les aviez pas, je le comprends comme ça.

Je voudrais alerter que nous ne sommes pas en train de parler de la liste « ensemble, continuons la dynamique », de la liste de François COMES. Nous sommes en train de parler de l'intérêt et de l'avenir du Boulou. Et pour l'avenir du Boulou, nous n'avons pas intérêt à nous précipiter.

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne parle que de ça et sincèrement nous ne nous précipitons pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, le débat a eu lieu mais malheureusement une fois que la décision est prise, et je le regrette profondément. Vous avez décidé de réunir le conseil en force sans quorum, on aurait pu attendre le mois de septembre et refaire un conseil municipal avec de nouveaux éléments de réflexion qui auraient pu avancer.

Vous avez fait le choix de réunir sans quorum pour pouvoir passer votre décision, je vois que vous n'êtes que douze de la majorité sur une décision aussi importante. Cela veut dire qu'une décision capitale en matière de transfert de compétence, on va la prendre à douze contre dix, ou douze contre onze.

Je trouve ça très grave pour notre commune et la démocratie.

Intervention de Monsieur François COMES

Je renie un petit peu ce que vous venez de me dire car la démocratie c'est aussi de pouvoir parler avec un groupe majoritaire qui m'accompagne sur cette prise de décision. Et certains de mes collègues ont pris la parole pour valider cette adhésion au syndicat mixte dans l'intérêt communal, dans l'intérêt de mutualisation de moyens et de budgétisation plus large sur l'ensemble des collectivités.

Pour moi, c'est aussi cette notion que l'on avait évoquée de lissage du coût de l'eau et c'est une protection pour notre population, et je trouve que c'est vraiment important.

Je pense qu'à travers ce que vous évoquez, les travaux à faire avec un emprunt pour les raccordements à faire, car cela aurait été à notre charge. Il aurait fallu le service de l'eau sans tenir compte des 4 500 000 €. Pour moi c'est une nécessité. On sera aidé par notre positionnement à l'intérieur de ce syndicat à venir, car on va aussi définir les délégués qui seront adhérents à cette disposition.

Sachant qu'il y a des adhérents de la partie communauté de communes du Vallespir et surtout des adhérents du Haut Vallespir. Tous ces gens-là se rencontreront pour analyser toutes les problématiques liées sur l'ensemble des territoires et dans un intérêt collectif.

Je peux sincèrement vous dire que l'on aura un prix de l'eau qui va augmenter, et cela a été évoqué autour de la table. A mon avis, il est intéressant de le lisser au mieux pour l'intérêt de notre population.

C'est comme ça que je le vois. La solidarité se joue à plusieurs niveaux et je pense que l'on est in fine sur cette disposition de syndicat qui ne peut qu'apporter quelque chose de beaucoup plus rapide car cela fait partie des dispositions qui devraient intervenir assez rapidement après décision.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je souhaiterais revenir sur le rapport car il y a des choses qui nous ont été dites et qui appellent des questions. A mon avis ce n'est pas Lavoisier qui a dû écrire ce rapport. Vous savez celui qui a dit « tout ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement »

Au paragraphe 2 « en matière d'impact sur la ressource globale du syndicat », comment sera fait le panachage entre cet apport et notre puisage ? Avez-vous posé la question ? Est-ce que cela va être tout le temps ouvert ou c'est le tuyau qui va nous remplir ?

Intervention de Monsieur François COMES

D'après ce qui a été vu avec Monsieur Bruno VACHER, on avait dit que l'on continuera à puiser dans notre puits sous le niveau du Tech tant que ce sera faisable par la quantité d'eau et le niveau du Tech.

Cependant, à partir du moment où l'on met une tuyauterie avec des pompes, etc..., pour alimenter notre réseau, qui je crois fonctionne d'une manière régulière de temps en temps pour éviter que le matériel se rouille et ne fonctionne pas le jour où nous en aurons besoin. C'est un peu ça l'idée.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Donc, la solution que nous préconisons peut très bien être appliquée, c'est de s'en servir qu'en cas de besoin. C'est en gros ce qui a été dit là.

Intervention de Monsieur François COMES

Pas qu'en cas de besoin, il faut maintenir aussi le matériel en état de fonctionner.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je continue. Toujours à la page 2 « en matière de ressources immédiates du syndicat ». On nous donne certaines valeurs et je dois avoir un problème avec ma calculatrice, car je ne trouve pas du tout les mêmes valeurs.

Je décompose le calcul afin que tout le monde puisse suivre. Si on prend 57 secondes que l'on multiplie par 3 600, on doit obtenir 180 000 litres heure. On va les transformer en m³, cela fait 180 m³ x 20 heures, cela nous donne 3 600 m³ et non 3 400 m³ comme annoncé dans ce rapport. Et si on le ramène à 24 heures, on est 4 320 m³ par jour, que je sache les journées font toujours 24 heures. Donc, 252 m³ par heure, par 20 heures, on est à 5 040 m³ pour 20 heures, et si on ramène à la journée, on est à 6 048 m³ par jour.

Vous me direz si ma calculatrice fonctionne bien ou si c'est celle du rapport qui a été fait.

Est-ce que des essais de tenues de réseaux ont été faits ? c'est-à-dire que l'on s'assure d'avoir le débit que l'on estime.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que s'il propose le raccordement, c'est que cela a dû être validé techniquement.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, des essais ont été faits, je confirme.

Quelle valeur peut-on y accorder sachant que la commune de Maureillas qui est raccordée, qui a un besoin en eau, n'était pas ouvert ? Cela veut dire que si Maureillas venait à se servir, est-ce que la valeur de ces essais qui ont été faits est fiable ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que l'on est un peu hors sujet par rapport à l'adhésion au SIAEP car c'est de la technicité. Tout ce qui est alimentation sur les communes voisines, c'est le travail aussi des techniciens du SIAEP. Je pense qu'il n'y a pas d'erreurs potentielles là-dessus.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

A la page 3 « en matière de transfert des contrats », on parle à un endroit « toutes les charges liées à l'exploitation », et il n'y a que trois charges citées. Pourquoi ? Est-ce que ce sont uniquement ces trois charges qui seront faites ? On se débrouille du reste ?

Intervention de Monsieur François COMES

On parle que de l'alimentation en eau, je suppose.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le rapport parle bien de la délibération sur l'eau

Intervention de Monsieur François COMES

Le contrat à la page 3 définit bien le transfert d'ensemble. Pour moi, ce n'était pas un problème.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pourquoi ce rapport nous donne de mauvais calculs et de mauvaises informations ?

Il y a une phrase qui fait peur, toujours dans cette page 3 « en cas de déficit, mise à l'équilibre avec l'ensemble des abonnés ». Attendez-vous peut-être à des augmentations supplémentaires qui sont peut-être cachées.

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que pour les augmentations, on est sur une base de lissage sur dix ans. C'est comme ça que cela a été redit et qu'on limite « la casse » pour l'ensemble de nos habitants.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

L'augmentation est figée ou ça peut encore être pire ? Celle que vous annoncez sur dix ans.

Intervention de Monsieur François COMES

Elle est figée pour le moment. Au bout de neuf ans, on verra

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le prix du contrat d'affermage est bloqué jusqu'au terme du contrat. J'essaie de faire l'interprète car j'ai « deux coups d'avance sur vous » vu que j'étais aux autres conseils municipaux. D'après ce que je comprends, ils vont lisser le prix par rapport à notre prix de départ pour arriver au 2.48€ du prix actuel du SIAEP. Sauf que le prix actuel du SIAEP, il va évoluer, donc le lissage va évoluer. Cela veut dire que la commune du Boulou a tout à perdre, quand on a vu le bout de tableau, vous voyez bien que nous sommes en bas.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est vrai que nous avons un tarif défiant toute concurrence. C'est clair que le prix de l'eau va augmenter car il faudra absorber les coûts à venir. Quand j'ai posé la question par écrit dans ce fameux courriel, j'ai demandé « quelles seraient les conséquences sur le prix de l'eau, notamment des travaux sur les autres points de réseaux, j'ai parlé de Maureillas, d'Arles sur Tech, et si cela impacterait le prix global et notamment le prix de la commune du Boulou, à savoir si on allait dépasser les 2.48€ au bout de dix ans ou même avant, et si on allait être au-delà. C'est ma question. Aujourd'hui on nous présente quelque chose en nous disant la mutualisation c'est bien, mais la mutualisation c'est dans les deux sens.

C'est-à-dire que l'on va pouvoir bénéficier de cette sécurisation en eau, c'est votre argument.

Je vous dis d'accord, mais à partir de quand, nous on n'est plus sécurisé d'un point de vue financier ? A partir de quand on dit maintenant il y a d'autres réseaux qui sont défectueux, qui ont un rendement bien inférieur que le nôtre, qui vont passer peut-être prioritairement par rapport aux nôtres. Comme nous n'avons pas de voix délibératives supérieures à 2 sur 18, cela veut dire qu'il va falloir taper fort du poing sur la table et être particulièrement sonore pour se faire entendre. Cela veut dire que ça ne va passer forcément passer en priorité pour Le Boulou.

Est-ce que le coût des travaux des autres ne va pas encore impacter à la hausse le coût de l'eau pour nous ?

Je reçois des informations, j'essaie d'avoir des réponses.

J'ai écrit longuement hier pour ces questions. J'aimerais savoir où je vais, pour l'instant je ne sais toujours pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ces questions, notre groupe les a posées le 30 avril et les réponses ont été données.

Répéter pour répéter, cela n'apporte rien.

Madame QUINTANA, le 30 avril vous n'étiez pas là et avec aucun élément, vous aviez donné consigne de vous abstenir.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je peux amener un début de réponse par expérience professionnelle. Un exploitant a un contrat à respecter, il a un taux de rendement de réseaux à faire quelque que soit le territoire qu'il a et là il a un territoire plus grand. S'il y a des priorités pour respecter ce taux de rendement qui sont sur d'autres communes, elles passeront avant Le Boulou.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous savez que nous sommes au-delà de 80% de rendement sur nos réseaux. On aura encore des progrès à faire car notre schéma directeur prendra aussi le pas sur l'ensemble des autres intervenants. Il n'y a pas de raisons que l'on passe après tout le monde. On a quand même une commune vaste, qui a besoin d'exister et on le fera valider également.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Maintenant, mutualiser les risques cela ne me choque pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Moi non plus. Mais quand l'argument de dernier recours, c'est de dire « si on augmente le prix de l'eau aux boulounencqs, cela les obligera à moins consommer », cela ne me plait pas non plus.

Vous l'avez dit, réécrit la dernière fois et pour moi ce n'est pas audible

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Quand on a augmenté l'électricité, Monsieur FRANCES, les Français ont diminué leur consommation de 10%, c'est tout ce que je veux dire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais vous dire juste une chose « un million de fois merci », cela vous dit quelque chose ? C'était votre communication pour mettre en avant les économies réalisées par les boulounencqs en matière d'eau potable.

Vous vous en rappelez tous ? C'est vous qui l'avez fait.

Oui, les boulounencqs ont fourni un effort. Un effort pas parce que le prix de l'eau avait augmenté, vu que l'on avait un prix de l'eau qui était bas, ils ont fait un effort pourquoi ? Parce qu'ils sont sensibles à la ressource et au danger que cela représente ce manque de ressources.

Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Vous détournez des propos. C'est un peu du populisme et rien d'autre. C'est faire plaisir aux boulounecqs avec des phrases qui ne veulent rien dire.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que nous allons en rester là.

Avant de soumettre le transfert de la compétence eau potable par adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable, je vous livre la position du groupe majoritaire que je préside.

Le transfert de cette compétence et cette adhésion au SIAEP est l'illustration de notre engagement au titre du plan eau communal à sécuriser la ressource sur le long terme et c'est ce signal qu'il faut envoyer à nos collègues de la vallée. C'est important et c'est un principe de solidarité des habitants du Boulou de l'amont vers l'aval et c'est ce qui nous différencie.

Car c'est apporter aussi le poids de nos abonnés, le SIAEP et ses membres nous apportent la sécurisation de la ressource d'eau potable au robinet, au potager, et pour l'emploi, nous apportent leur expertise et leur ingénierie.

On le sait, partout en France et notamment chez nous, nous ne payons pas le vrai prix de l'eau. Avec le lissage sur dix ans et dans la version la plus dégradée d'un prix qui augmenterait de 30% d'ici dix ans, cela se traduirait par une hausse moyenne uniquement pour le volet eau de 17€ TTC par an (soit environ 1.45€/mois)

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On ne doit pas passer au vote ? Vous nous faites une déclaration pourquoi ?

Sinon, je commente à nouveau Monsieur le Maire

Intervention de Monsieur François COMES

Je sou mets donc à vos suffrages la délibération portant transfert de la compétence alimentation en eau potable par adhésion au SIAEP et vous propose Monsieur Robert DUGNAC pour la majorité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur Jean-Marc PACULL, je suppose ?

Intervention de Monsieur François COMES

Nous ouvrons cette candidature à l'opposition. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent se présenter ?

Nous vous proposons les délégués suivants :

- Monsieur Robert DUGNAC et Madame Rose-Marie QUINTANA

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, il était prévu dans la délibération que l'on désigne les représentants de la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

Oui. Nous allons procéder au vote

Le conseil municipal **DECIDE par 17 voix POUR 9 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** le transfert de la compétence eau potable par adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Vallespir

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de cette entrée dans le syndicat d'alimentation en eau et nous vous donnerons des nouvelles dès la rentrée.

02 – CONVENTION AVEC LA REGION ACCOMPAGNATEURS TRANSPORTS SCOLAIRES MATERNELLE ANNEE 2024/2025

Intervention de Madame Caroline ROCAS

La Région organise un transport scolaire à destination de l'école maternelle du Boulou.

Dans le cadre du règlement du transport scolaire régional, la Région Occitanie a souhaité sécuriser le transport scolaire des plus jeunes en généralisant l'obligation d'accompagnement du transport scolaire des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement, à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

Conformément au fonctionnement partenarial en vigueur dans les 9 départements où cette obligation préexistait, en vertu du partage des responsabilités entre les divers niveaux de collectivité sur la globalité du cheminement de l'élève, de son domicile à l'établissement, et dans un souci d'efficacité et de confortation de l'emploi local, il est proposé par la Région de mettre en œuvre cet accompagnement dans le cadre d'une convention de partenariat. La Région s'engage en faveur de la formation et d'une participation financière au coût du personnel d'accompagnement, la commune, le groupement ou la communauté de communes conservant la responsabilité du recrutement ou de la désignation de l'accompagnateur(trice). Ce dernier peut être bénévole. Il apparaît ainsi nécessaire de procéder à la désignation d'un(e) accompagnateur(trice) pour le service n°55507 qui dessert l'école maternelle (10 élèves inscrits pour l'année scolaire 2023/2024). Ce service est éligible au dispositif de financement régional ;

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention avec la Région accompagnateur transport scolaire maternelle – année 2024/2025

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions sur les décisions passées ?

Je vous propose de passer aux questions diverses du 16 juillet dernier que nous reprenons aujourd'hui.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi, depuis deux conseils municipaux, avez-vous choisi de ne plus mettre en ligne sur le site Facebook de la Commune la rediffusion des conseils municipaux ?

Cette démarche de démocratie locale, hautement appréciée par la population, a pourtant fait l'objet d'acquisition d'équipement plus performant ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que c'est une question qui n'était pas posée le 16 juillet dernier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je les posais dans les délais et cela s'est rajouté au nouveau conseil.

Intervention de Monsieur François COMES

Passez à la prochaine question, le temps que nous trouvions des éléments de réponse

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous ne pouvez pas me donner la réponse oralement ? Il vous faut la lire ?

Intervention de Monsieur François COMES

Nous avons discuté de ce point en groupe majoritaire. Nous n'avons pas besoin de le garder en mémoire d'une manière définitive. Cela a été mis en direct et ce n'est pas quelque chose que l'on doit garder

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le garder aux archives départementales, je suis d'accord avec vous, il y a les procès-verbaux écrits. Par contre les mettre en ligne pour tous les actifs de notre commune qui souhaitent le revoir le soir, le lendemain ou le sur lendemain, c'est un service que vous avez offert jusqu'à maintenant depuis que vous les filmez. Pourquoi avoir arrêté ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'était pas un souhait de notre groupe majoritaire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est votre choix ? C'est donc le choix du Maire de ne plus mettre en ligne.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas le choix du Maire. C'est le choix de notre groupe majoritaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est forcément votre choix vu que nous n'avons pas été avertis et que nous faisons que constater.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Un audit a été réalisé par un cabinet spécialisé en ressources humaines et présenté aux employés municipaux. Pourrions-nous avoir les conclusions de celui-ci ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Le document a été envoyé ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce document fait 57 pages. Pouvez-vous nous faire un petit résumé de l'audit ?

Il a fallu que l'on vous pose la question diverse afin que vous nous le transmettiez et nous l'avons eu ce matin.

Désolé, mais je n'ai pas eu le temps de le regarder.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela a été transmis et je n'ai pas plus de réponses que vous.

Il y a eu beaucoup de sujets qui ont été développés.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Des habitants nous ont fait remonter qu'ils n'ont toujours pas eu de nouvelles après avoir postulé pour les conseils de quartier.

Envisagez-vous toujours d'effectuer des tirages au sort ? Et quand ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Lors du dernier conseil municipal, il avait effectivement été prévu

- d'adresser le tableau des doléances et le power point au conseil municipal
- d'adresser aux membres des comités de quartier la présentation du diagnostic de leur quartier.

L'actualité politique nationale a un peu pris le pas sur ce sujet ces dernières semaines. L'ensemble des documents et fiches de présence sont maintenant finalisés et seront envoyés au plus tard la semaine prochaine.

Pour rappel, pour devenir membre d'un comité de quartier, la délibération prévoyait

- 10 habitants âgés d'au moins 18 ans, tirés au sort sur une liste de candidats volontaires résidant ou travaillant dans le quartier

Au 31 janvier dernier, 22 candidats ont postulé par courriel conformément aux modalités citées dans la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2023

Il restait un nombre de sièges vacants dans chaque comité et il a été proposé d'accueillir les candidatures supplémentaires qui se manifesteront au cours des séances des 28 mars et 11 avril dernier, consacrées au diagnostic de chaque quartier.

Au total, à présent, ce sont 49 membres répartis dans les comités de quartier et, dans la mesure où il y a davantage de sièges à pourvoir que de candidats, le tirage au sort n'est pas nécessaire.

Cela permet en outre d'encourager les vocations citoyennes.

On se retrouve au mois de septembre pour la réunion des délégués des comités de quartier.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Suites de la réunion publique relative aux travaux de l'école primaire :

Vous avez annoncé en réponse à la question d'un riverain que le bâtiment serait positif sur le plan énergétique simplement avec la pose de panneaux photovoltaïques sur une partie du toit.

Pouvez-vous nous préciser la surface de toit concernée ?

Pouvez-vous nous présenter le diagnostic énergétique ou tout autre document qui vous a permis d'apporter cette réponse ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

L'installation de panneaux photovoltaïques permettra de réaliser de l'autoconsommation sur une surface toiture de 382 m² (bâtiment rez-de-chaussée)

Intervention de Monsieur François COMES

Qui se trouve rue Jule Ferry

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment dont le bilan énergétique global est positif. C'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie thermique ou électrique qu'il n'en consomme. Il relève aussi bien du facteur humain que des technologies mises en place.

Intervention de Monsieur François COMES

Quand on parle du facteur humain, c'est pour rappeler aux usagers, que ce soit en hiver ou en été, on ferme les portes d'accès aux escaliers, car soit on fait rentrer du froid ou du chaud. On le fait à la maison et ce serait bien que l'on respecte ce genre de dispositions.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

La baisse des consommations énergétiques d'un bâtiment passe notamment par une architecture bioclimatique et par l'installation d'équipements thermiques et électriques performants.

Cette différence de consommation est généralement calculée sur une période d'un an. Le calcul se fait sans tenir compte de l'énergie grise, celle nécessaire pour réaliser le bâtiment et ses constituants.

Pour évoluer vers le niveau de performance requis, un bâtiment existant doit déjà être peu consommateur d'énergie (exemple : un bâtiment passif). Sur cette base, un système de production locale d'énergie (électrique ou thermique) peut être associé à l'infrastructure existante afin de rendre celle-ci productrice d'énergie.

Le diagnostic qui vous est diffusé et qui est bien évidemment à prendre avec précaution, permet de considérer un gain projeté de 123% de KWh par m² et par an à l'issue des travaux.

Intervention de Monsieur François COMES

On est sur une surface totale qui sera particulièrement bien exposée et qui permettra de poser une pompe à chaleur à la place de la chaufferie en remplacement d'un local risques moyens. C'est quelque chose qui sera particulièrement intéressant.

Je rappelle que l'on a déjà l'expérimentation de l'école maternelle qui a été fortement isolée et ce sera le cas de l'école primaire. Et avec cette isolation qui va nous donner ce côté bio climatique, notamment sur les préaux. Je me souviens que les deux classes qui sont au-dessus des préaux sans isolation, que ce soit en hiver comme en été, c'est vraiment catastrophique sur la partie usages.

Tout cela sera repris, également sur la façade ouest qui est fortement impactée en été avec les rayonnements solaires sur toute la paroi vitrée.

Tout cela sera repris et validé pour tout ce qui est dispositions avec les circuits électriques internes de la commune également.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Merci pour cette réponse. Est-ce que l'exposé que vous venez de nous faire concerne que le petit bâtiment ?

Intervention de Monsieur François COMES

Sur la grande toiture du bâtiment principal, on n'y touche pas

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Donc l'école entière ne peut être auto suffisante, il n'y a que le bâtiment ?

Intervention de Monsieur François COMES

Non. Je rappelle que l'ensemble de la production est valable pour l'ensemble de l'école.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

En incluant la climatisation ?

Intervention de Monsieur François COMES

La ventilation et la climatisation seront incluses après isolation des façades et de l'ensemble des toitures et autres façades orientables.

Intervention de Monsieur Florent GALLIEZ

Suite à la présentation en réunion publique des besoins sociaux, je vous remercie de nous indiquer les phases suivantes envisagées et le calendrier prévu.

Cette démarche n'étant qu'à son début, ne pensez-vous qu'il soit prématuré de lancer la maîtrise d'œuvre, compte tenu de son coût, de la maison pour tous ?

Intervention de Monsieur Alain VIGNES

Bien que l'ensemble des parties prenantes aient déjà travaillé sur les premiers besoins auxquels elle doit répondre, le projet de maison pour tous, organisé autour d'un comité de pilotage regroupant les acteurs principaux partenaires du projet comme le Département, la CAF, et bien sûr le CCAS, avait mis en exergue l'absence de projet social de la commune qui permet de répondre aux besoins sociaux des habitants du Boulou et, par la même occasion, de confirmer l'efficience de la maison pour tous.

C'est dans ce sens que j'ai lancé au CCAS l'analyse des besoins sociaux (ABS) de la ville dont le diagnostic est partagé par l'ensemble des acteurs. La prochaine étape constitue la rédaction du projet social sur la base de cette analyse des besoins sociaux dont le plan d'action devrait logiquement intégrer un centre social ou un espace de vie sociale que devrait accueillir la maison pour tous.

Cette démarche est concomitante, c'est pour cela que la programmation de la maison pour tous a laissé la place à la sélection de la maîtrise d'œuvre qui doit nous conduire à l'obtention du permis de construire avant la fin de la mandature.

Parallèlement, nous avançons sur le plan de financement de la maison pour tous, qui demeure aussi un enjeu déterminant pour la suite de ce projet.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur VIGNES, vu que c'est vous qui répondez, je me permets de donner une précision. J'ai assisté au rendu du diagnostic dans la salle du conseil municipal.

Je vais essayer de ne pas être trop direct, mais je ne sais qu'être direct. C'était une succession de statistiques qui datait de quatre ans. On en a parlé avec Madame LOIGEROT et ceux qui étaient présents. Ce n'est pas quelque chose qui apportait énormément de garanties en matière de construction de projet social.

Ce qui compte, ce n'est pas le diagnostic, c'est le projet social qui en découle. Et c'est la nature du projet social qui nous dira si oui ou non, on a besoin sur la commune d'une maison pour tous.

Le sens de ma question montre qu'on engage une maîtrise d'œuvre de 240/250 000 € sur une décision signée par Monsieur le Maire, donc maîtrise d'œuvre qui est signé, et donc que l'on va commencer à la payer, alors que notre projet social n'en est qu'aux balbutiements.

Voilà notre inquiétude.

Pourquoi ne sommes-nous pas allés au bout de l'audit tel qu'il était envisagé par Madame LOIGEROT ? C'est-à-dire la phase de diagnostic, l'accompagnement et la mise en place pour arriver à un projet social, et à ce moment-là se poser la question.

Alors, que là on engage une maîtrise d'œuvre qu'on va commencer à payer très vite.

Intervention de Monsieur Alain VIGNES

Etant jeune conseiller municipal, je vais laisser la parole à Monsieur le Maire

Intervention de Monsieur François COMES

Sur le projet social qui est évoqué, on est en pleine étude d'avancement là-dessus. Je pense qu'à la rentrée, on aura déjà un retour complémentaire notamment avec la CAF et avec les dispositions générales que Madame LOIGEROT a demandé de faire évoluer. Il y a des choses qui sont en train d'avancer et d'ici peu nous aurons un retour sur ce qui vient d'être évoqué.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui vivra, verra

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Un COPIL pour le collège a été organisé au mois de juin dernier, pouvez-vous en établir un point d'étape et nous confirmer le début des travaux au 2^{ème} semestre 2025 ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Ce comité de pilotage a permis de mettre en exergue les attentes du conseil départemental maître d'ouvrage en matière de desserte du collège et de planification.

Le concours de maîtrise d'œuvre va être lancé d'ici la fin de l'année.

Selon le calendrier proposé, en fonction de l'obtention du permis de construire, les travaux devraient débuter, avec prudence, au plus tard le 1^{er} semestre 2026

Intervention de Monsieur François COMES

Les délais administratifs dans ce domaine-là sont d'une longueur incroyable. Entre préprogrammation, programmation et puis les questions environnementales, car sur le terrain nous avons des plantes qui nous posent soucis, car on ne peut pas en faire ce que l'on veut. C'est un peu compliqué, mais cela va se lancer prochainement. Je vais profiter de cette disposition pour remercier hautement les institutions départementales, à savoir la Présidente Hermeline MALHERBE et Robert GARRABE.

Ce projet qui va avancer malgré tout plus rapidement que le collège de Clairac qui a d'autres soucis en ce moment avec les questions environnementales également.

Il y en a un qui risque de passer avant dans les questions budgétaires du département.

Également, un grand merci aux institutions départementales pour la nouvelle caserne des pompiers qui est en train de se multiplier. Il y en a une qui est en train de se terminer à Arles sur Tech, et une qui se monte à Argelès.

Je vous propose de clôturer cette séance et je vous souhaite à tous de bonnes vacances, et on se retrouve au mois de septembre.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES



